

étape
01



Je suis une entreprise éligible

- en activité partielle
- en activité partielle longue durée
- en difficulté économique*
- en reprise d'activité
- en mutation

**Au sens de l'article L.1233-3 du code du Travail.*

étape
02



Je choisis un parcours* favorisant la relance de mon activité économique

- Le parcours Compétences Covid
- Le parcours Certification
- Le parcours Reconversion
- Le parcours Anticipations des mutations

**Actions de formations certifiantes ou non, actions de Validation des acquis de l'expérience (VAE), bilans de compétences.*

étape
03



Je peux bénéficier d'un financement jusqu'à 100 % plus souple et plus accessible.

étape
04



Je rassemble les documents à fournir

- La demande de subvention FNE-Formation
- Le devis de l'organisme de formation
- La copie de la décision d'autorisation d'activité partielle ou de l'activité partielle de longue durée
- Le protocole Parcours FNE-Formation

étape
05



Je contacte mon conseiller de l'Opcommerce pour un accompagnement personnalisé



En savoir +

[Documents à fournir pour constituer votre dossier FNE-Formation 2021](#)

